

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 30 juin 2022**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_110 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

En vertu de la forte ambition qualitative du projet, la communauté d'Agglomération souhaite conduire une étude d'impact sur le périmètre de la zone d'activité économique dite NAREOUX.

L'étude d'impact représente une approche proactive et préventive en matière de gestion et de protection environnementale. Les éléments recensés dans le diagnostic livré, permettront de donner au projet la plus haute qualité environnementale possible.

Le coût de la réalisation de l'étude d'impact est estimé à 26 600,00 € HT.

L'Etat peut être sollicité au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

Dans ces conditions, après délibération, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude d'impact ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établi comme suit :

Coût estimatif :	26 600,00 € HT
Etat DETR (80 %) :	21 280,00 € HT
Participation de GACG (20 %) :	5 320,00 € HT
- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

Le Président,



Pascal MERCIER